

Modifié le 27/02/19

Une future zone d'activités économiques, respectueuse de son environnement

Des grands principes d'aménagement

- accueil d'entreprises diversifiées : industries et PME/PMI,
- aménagements de qualité soucieux du développement durable,
- préservation et mise en valeur des espaces naturels protégés aux franges du secteur d'étude,
- desserte interne "simple", en cohérence avec le parc d'activités existant (aménagement de voiries internes à la zone, adaptées aux trafics et sécurisées aux différents échangeurs),
- espaces publics intégrant les différents modes de déplacement,
- espace susceptible d'être connecté au fleuve,
- phasage opérationnel en différentes tranches, au rythme de la commercialisation.

De fortes exigences de développement durable

La volonté de la Métropole est de faire de ce projet d'accueil d'activités économiques un projet exemplaire en matière d'environnement.

La requalification de ces friches permettra :

- leur traitement du point de vue de la pollution et du paysage,
- la mise en valeur du patrimoine écologique,
- la non-consommation de terres agricoles.

Enfin, la Métropole a souhaité s'engager dans une démarche d'Approche Environnementale de l'Urbanisme®. Il s'agit d'une méthode proposée par l'ADEME dont l'objectif est d'être un outil d'aide à la décision pour favoriser encore plus la prise en compte des aspects environnementaux dans le projet. Pour cela certaines thématiques environnementales seront étudiées plus en

profondeur (gestion de l'eau, approche paysagère, traitement de la biodiversité,...) avec les partenaires en charge de ces dossiers.

Le calendrier prévisionnel

- Lancement des études pré opérationnelles en mai 2013
- Ouverture de la concertation publique : délibération du conseil communautaire du 24 juin 2013
- Création de la ZAC mi 2014
- Réalisation de la ZAC début 2015
- Début des travaux, lié à la maîtrise foncière

Table des matières